

# Procédure d'inscription 2024/2025



Les inscriptions pour les activités périscolaires et le centre de loisirs des mercredis débutent le Lundi 10 juin 2024.

## **Pour procéder aux inscriptions :**

- Les personnes ayant déjà un espace famille SPL :
  - Télécharger l'ensemble des documents (Fiche de liaison 24/25, mandant SEPA 24/25)
  - Remplir les documents et les renvoyer **par mail au centre correspondant à vos besoins** :
    - Pour l'accueil de Pélussin : [centresloisirpelussin@splpilatrhodanien.fr](mailto:centresloisirpelussin@splpilatrhodanien.fr)
    - Pour l'accueil de Roisey : [aupaysdesenfants@splpilatrhodanie.fr](mailto:aupaysdesenfants@splpilatrhodanie.fr)
    - Pour l'accueil de Veranne : [veranne.cl.spl@gmail.com](mailto:veranne.cl.spl@gmail.com)
    - Pour l'accueil de la Chapelle Villars : [lachapelle.cl.spl@gmail.com](mailto:lachapelle.cl.spl@gmail.com)
    - Pour l'accueil de Chavanay : [alsh.chavanay@splpilatrhodanien.fr](mailto:alsh.chavanay@splpilatrhodanien.fr)
    - Pour l'accueil de Malleval : [malleval.cl.spl@gmail.com](mailto:malleval.cl.spl@gmail.com)
    - Pour l'accueil de Saint Pierre de Bœuf : [stpierre.cl.spl@gmail.com](mailto:stpierre.cl.spl@gmail.com)
  - A réception du mail, la directrice de la structure d'accueil traitera le dossier. A réception de l'ensemble des documents et seulement si tout est complet, vos documents seront rentrés par la directrice de structure dans votre espace famille et vous recevrez un mail indiquant que vous pouvez procéder à la demande d'activité.
  - Dirigez-vous sur votre espace famille, demandez l'activité dont vous avez besoin et validez.
  - A réception de la demande, une validation sera faite par la coordinatrice et un mail vous sera envoyé vous indiquant que vous pouvez procéder aux inscriptions
  - Dirigez-vous vers votre espace famille, ouvrez l'activité et cliquez sur le calendrier pour valider les jours dont vous avez besoin.
    - Case verte : les jours sont validés et vous ne recevez pas de validation
    - Case avec un bonhomme et une horloge : place non validée, enfant sur liste d'attente (vous pouvez vous-même vous mettre sur liste d'attente)
    - Case grisée : accès fermé (contacter la structure)
- Les personnes n'ayant pas d'espace famille SPL :
  - Contacter par mail (ci-dessus) ou par téléphone la structure dont vous dépendez pour recevoir le dossier SPL
  - A réception, un espace famille vous sera créé et vous recevrez un lien vous permettant d'accéder à votre espace. Ne pas perdre ce lien car c'est le seul accès possible à votre espace famille.
  - Suivre la procédure ci-dessus.

## **Le délai de traitement :**

Les dossiers non complets ne seront pas traités

Les dossiers complets seront traités entre le 10 juin et le 30 août 2024.

**A retenir :**

- Les documents envoyés directement sur votre espace famille ne seront pas traités
- Les demandes directes aux activités, via le portail famille, ne seront pas validées.

Fait le 24/05/24

L'équipe SPL